

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES  
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**  
tenue le 15 octobre 2024 à 16 h 15, au bureau syndical.

**PRÉSENCES :**

Bouthillier Myriam	Goyette Maggie	Ménard Julie
Corriveau Marie-Ève	Lagacé Lise	Nolin Marie-Claude
Desjardins Sabrina	Lapointe Amélie	Pilon Karine
Dubé Sylvette	Lapointe Katia	Plourde Véronique
Duclos Lysiane	Latreille Guylaine	Rinfret-Lemire Estelle
Duguay Justine	Lavoie Maude	Trudel Alice
Gabriele Karine	Lefebvre Andrée-Ève	Schimek Christina
Gariépy Isabelle	Lefebvre Véronique	Viens Marie-Pier
Gaudreau Mélanie	Lévesque Claude Marie	
Gauthier Evelyne	Malouin Claudine	

Ordre du jour

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024 ET SUIVIS .....	1
3.	ACCUEILS ET DÉPLACEMENTS .....	3
4.	COMITÉS PARITAIRES SERV-CSSTL ET COMITÉS SYNDICAUX 2024-2027 .....	3
5.	OFFENSIVE PROFESSIONNELLE .....	4
6.	NOUVEAUTÉS DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028 .....	5
7.	QUANTUM : CONVOCATION UN DIMANCHE .....	5
8.	DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENT .....	5
9.	RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 SEPTEMBRE 2024 .....	5
10.	COMITÉS PARITAIRES SERV-CSSTL ET COMITÉS SYNDICAUX 2024-2027 : DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS.....	5
11.	VARIA .....	7
12.	QUESTIONS DIVERSES.....	7

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Marie-Claude Nolin,  
Appuyé par Claude Marie Lévesque :

**A2425-CD-DEC-14**                      **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes : ajouter 2.5 Annexes A et 2.6 Ressources supplémentaires au préscolaire.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2024 ET SUIVIS**

Proposé par Maggie Goyette,  
Appuyé par Karine Pilon :

**A2425-CD-DEC-15**                      **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 18 septembre 2024 tel que présenté.

**Suivis :**

### **2.1. Négociation de l'entente locale**

Le début d'année scolaire étant chargé dû aux nouvelles personnes en poste et à l'appropriation de dossiers, la présidente revient sur le point de la négociation de l'entente locale en précisant que le protocole de négociation n'a pas encore été signé et que l'équipe de négociation syndicale prendra le temps de se préparer avant de signer une entente de protocole.

### **2.2. Surveillance dans les écoles**

Une liste des écoles est inscrite au document A2425-CD-12 incluant les montants décentralisés dans chacune des écoles ainsi que le total des dépenses pour l'année scolaire 2023-2024. Nous constatons que le solde total est élevé et que les sommes n'ont pas été dépensées en entier dans la très grande majorité des écoles.

Le document sera amendé en ajoutant l'école des Légendes ainsi que les informations inhérentes.

### **2.3. Fondation Laure Gaudreault**

Le syndicat rappelle la date butoir du 5 novembre pour les commandes des boîtes de fromages. Les détails se retrouvent dans l'extranet – dossier Assemblée des personnes déléguées/2024-09-18/Fromages2024syndicat.

### **2.4. Nouvelle procédure de demande de remboursement**

En CRT, le centre a nommé que ce sont les ressources financières qui ont exigé cette nouvelle procédure de demande de remboursement. Cela faciliterait les modalités de remboursement par chèque vers la version numérisée. Toutefois, les directions d'école sont du même avis que la procédure et la gestion sont lourdes, autant pour les directions d'écoles que pour les secrétaires et le personnel enseignant. Les représentations ont été faites.

### **2.5. Annexes A**

La présidente revient sur l'importance d'inscrire les heures cumulées dans [l'Appli-Prof](#). Afin que de démontrer que la tâche déborde, nous devons avoir des preuves tangibles en utilisant les données entrées dans l'Appli-Prof. Nous pourrions utiliser par la suite la clause 8-13.00 en ayant ces preuves.

De plus, à la question posée à la dernière assemblée des personnes déléguées, sur les annexes A :

Voici ce que dit la clause 8-5.02 C) 2) de l'entente nationale :

*C) Tout en respectant les nombres d'heures sur une base annuelle prévus au présent article, la direction de l'école peut, au besoin, requérir la présence des enseignantes et enseignants à un moment précis de la semaine pour répondre à des besoins ponctuels ou permanents :*

*[...]*

*2) s'il s'agit d'une demande à caractère permanent, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir été consulté et, à défaut d'entente sur le moment du changement, le préavis doit être d'au moins 5 jours.*

## **2.6. Ressources supplémentaires au préscolaire**

En CRT, le centre a nommé au syndicat qu'il n'avait pas encore la confirmation des sommes pour cette enveloppe budgétaire et qu'il ne déploiera pas les ressources tant qu'il ne connaîtrait pas les sommes allouées. Le syndicat a dénoncé cette pratique puisque le personnel concerné a probablement déjà reçu des heures de travail ailleurs et que le personnel concerné a quitté le centre pour aller travailler ailleurs, là où il y a des emplois.

Le syndicat invite les membres à lui envoyer des exemples de telle situation.

## **3. ACCUEILS ET DÉPLACEMENTS**

À l'aide du document A2425-CD-13, il est demandé aux personnes déléguées de cocher la colonne où les accueils et déplacements ont été payés ou non par le passé lors d'une période de dépannage. Les documents sont à laisser au syndicat avant de quitter la rencontre. Si vous n'avez pas l'information, il est important de faire suivre l'information le plus tôt possible au syndicat.

Les personnes déléguées sont conviées à transmettre les preuves le plus tôt possible, étant donné que le dossier sera discuté avec nos conseillers dans les prochains jours.

## **4. COMITÉS PARITAIRES SERV-CSSTL ET COMITÉS SYNDICAUX 2024-2027**

Nous traitons ce point immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

### **4.1. Résultat des mises en candidature au 10 octobre 2024**

La présidente nomme les noms des membres élus par acclamation pour les comités concernés.

- Comité paritaire de participation des enseignants (3 places)
  - 1) Lapointe, Katia
  - 2) Malouin, Claudine
  - 3) Nolin, Marie-Claude
  
- Comité paritaire de l'encadrement des stagiaires (2 places)
  - 1) Gabriele, Karine
  - 2) Lévesque, Claude Marie
  
- Comité d'action féministe et réseaux (4 places)
  - 1) Bouthillier, Myriam
  - 2) Dubé, Sylvette
  - 3) Lapointe, Amélie
  - 4) Lapointe, Katia
  
- Comité ACTES et réseaux (4 places)
  - 1) Bilodeau, Cynthia
  - 2) Malouin, Claudine
  - 3) Ménard, Marie-Hélène
  - 4) Un (1) poste vacant

- Comité des jeunes et réseaux (4 places)
  - 1) Un (1) poste vacant
  - 2) Un (1) poste vacant
  - 3) Un (1) poste vacant
  - 4) Un (1) poste vacant

Comité pour la diversité sexuelle (4 places)

- 1) Beauchemin, Jean-François
- 2) Un (1) poste vacant
- 3) Un (1) poste vacant
- 4) Un (1) poste vacant

- Comité des spécialistes (4 places)
  - 1) Carlevaris, Sara
  - 2) Ménard, Julie
  - 3) Morin-Plante, Alexandra
  - 4) Un (1) poste vacant

#### **4.2. Présentation des candidates et candidats**

Les candidates en élection ou leur représentante auront un maximum de deux (2) minutes pour faire valoir leur candidature. Une fois les présentations complétées, ce sera la période du vote secret.

#### **4.3. Élections (vote secret)**

Les bulletins de vote pour les comités paritaires CPM et EHDAA sont distribués aux personnes déléguées présentes. Une fois remplis, les bulletins de vote sont remis à la secrétaire du syndicat, Claudine Berger, qui procèdera à la compilation des votes. Elle remettra les résultats à la présidente du syndicat qui divulguera les résultats au point 10.

### **5. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE**

À l'aide du document A2425-CD-14, la présidente présente les axes 2 et 3 de la relance de l'offensive professionnelle et pédagogique.

Au numéro 1 de la page 3, à la 2<sup>e</sup> puce, il est demandé de barrer « et au premier cycle du secondaire », car ce volet ne concerne pas les membres que nous représentons.

Dans le cadre de son offensive professionnelle et pédagogique, la FSE consultera ses membres régulièrement au cours des prochains mois. La première consultation porte sur la violence et l'incivilité et se déroule actuellement.

Une [présentation de la vidéo de la première vice-présidente à la FSE](#), Karine Nantel, est présentée à l'écran.

Un courriel sera envoyé aux personnes déléguées et sera à transférer aux membres des établissements dès le 16 octobre en matinée concernant la première consultation de la FSE. Les membres ont jusqu'au 25 octobre pour répondre à cette consultation.

## **6. NOUVEAUTÉS DE L'ENTENTE NATIONALE 2023-2028**

À l'aide du document A2425-CD-15, une partie des nouveautés de l'entente nationale 2023-2028 sont présentées et expliquées. Lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées, le syndicat poursuivra la présentation à partir de la fiche n° 9.

## **7. QUANTUM : CONVOCATION UN DIMANCHE**

Les enseignantes et enseignants concernés par la convocation un dimanche devraient avoir reçu le paiement pour les minutes travaillées. Les membres sont invités à consulter et à vérifier leur relevé de salaire n° 7, paie déposée le 3 octobre 2024. Si des membres n'ont pas reçu le montant, ils sont invités à écrire à [presidence@servaudreuil.net](mailto:presidence@servaudreuil.net). Le syndicat attend la liste des noms de la part du centre.

## **8. DÉCLARATION D'ÉVÈNEMENT**

À l'aide du document A2425-CD-16, la présidente invite les personnes déléguées à prendre une affiche sur la déclaration des incidents et accidents avant de quitter la rencontre et rappelle l'importance de déclarer chaque évènement d'incident et d'accident. Tout évènement de violence est à déclarer dans le formulaire à cet effet qui est disponible sur le *Guichet unique/Ambulance*.

Une affiche est distribuée et elle est à afficher au babillard syndical dans les milieux. Il est important de rappeler aux membres de déclarer tout incident violent autant psychologique que physique afin de prévenir les accidents du travail. Les risques pour la santé sont omniprésents et si nous voulons que ça change dans les écoles, il faut utiliser les lois. Ainsi, le droit de refus sera plus facile à utiliser.

## **9. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 SEPTEMBRE 2024**

À l'aide du document A2425-CD-17, les résultats au sondage de satisfaction sont résumés.

## **10. COMITÉS PARITAIRES SERV-CSSTL ET COMITÉS SYNDICAUX 2024-2027 : DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS**

La présidente dévoile les résultats.

Proposé par Claude Marie Lévesque,  
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

**A2425-CD-DEC-16** **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées accueillent les résultats de vote aux comités paritaires SERV-CSSTL et comités syndicaux pour le prochain triennat (2024-2027) :

- Comité paritaire de participation des enseignants (3 places)  
Élues par acclamation :
  - 1) Lapointe, Katia
  - 2) Malouin, Claudine
  - 3) Nolin, Marie-Claude

- Comité paritaire de perfectionnement des maitres et insertion professionnelle (3 places)  
Élues à la suite du vote :
  - 1) Carlevaris, Sara
  - 2) Gabriele, Karine
  - 3) Lapointe, Katia
  
- Comité paritaire de l'encadrement des stagiaires (2 places)  
Élues par acclamation :
  - 1) Gabriele, Karine
  - 2) Lévesque, Claude Marie
  
- Comité paritaire EHDAA (1 place)  
Élue à la suite du vote :
  - 1) Lapointe, Katia
  
- Comité d'action féministe et réseaux (4 places)  
Élues par acclamation :
  - 1) Bouthillier, Myriam
  - 2) Dubé, Sylvette
  - 3) Lapointe, Amélie
  - 4) Lapointe, Katia
  
- Comité ACTES et réseaux (4 places)  
Élues par acclamation :
  - 1) Bilodeau, Cynthia
  - 2) Malouin, Claudine
  - 3) Ménard, Marie-Hélène
  - 4) Un (1) poste vacant
  
- Comité des jeunes et réseaux (4 places)
  - 1) Un (1) poste vacant
  - 2) Un (1) poste vacant
  - 3) Un (1) poste vacant
  - 4) Un (1) poste vacant
  
- Comité pour la diversité sexuelle (4 places)
  - 1) Beauchemin, Jean-François
  - 2) Un (1) poste vacant
  - 3) Un (1) poste vacant
  - 4) Un (1) poste vacant
  
- Comité des spécialistes (4 places)
  - 1) Carlevaris, Sara
  - 2) Ménard, Julie
  - 3) Morin-Plante, Alexandra
  - 4) Un (1) poste vacant

De nombreuses places sont encore vacantes au sein des divers comités (jeunes, diversité sexuelle, Mouvement ACTES et spécialistes) : lorsque le syndicat fera part des résultats de vote cette semaine, il invitera les membres intéressés à siéger aux comités où des postes sont vacants à écrire à [claudine@servaudreuil.net](mailto:claudine@servaudreuil.net) pour que les postes vacants soient pourvus lors de la prochaine assemblée des personnes déléguées.

Marie-Claude Nolin nomme qu'elle quittera pour la retraite en décembre : il y aura une place libre à combler dès janvier 2025 au sein du CGP.

## 11. VARIA

- a) **Paiement de la rétroactivité** : les corrections pour les enseignants mentors sont à venir sur les relevés de salaire d'ici le 31 octobre 2024. Le syndicat invite les responsables d'établissement à vérifier si elles ou ils ont bien reçu le paiement de la rétroactivité salariale.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

**Suggestions pour les prochains calendriers** : une personne déléguée recommande qu'une assemblée des personnes déléguées après un long congé soit à éviter. De plus, la présidente réitère que la deuxième assemblée générale prévue le 22 octobre est reportée au 13 novembre. Elle sera en visioconférence dès 16 h 15. L'assemblée des personnes déléguées prévue à cette date est devancée au 6 novembre 2024 à 16 h 15.

**Réunion du personnel et assemblée des personnes déléguées** : les personnes déléguées et substituts dont la direction d'école menace de couper le traitement si elles ou ils ne se présentent pas à une assemblée du personnel enseignant pour participer à une assemblée des personnes déléguées sont invitées à écrire au syndicat au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance afin que le syndicat puisse envoyer une libération syndicale à leur école.

Levée de l'assemblée à 18 h 11



Isabelle Gariépy  
Présidente



Amélie Lapointe  
Vice-présidente au secrétariat